

CUMCUM : LA NOTICE

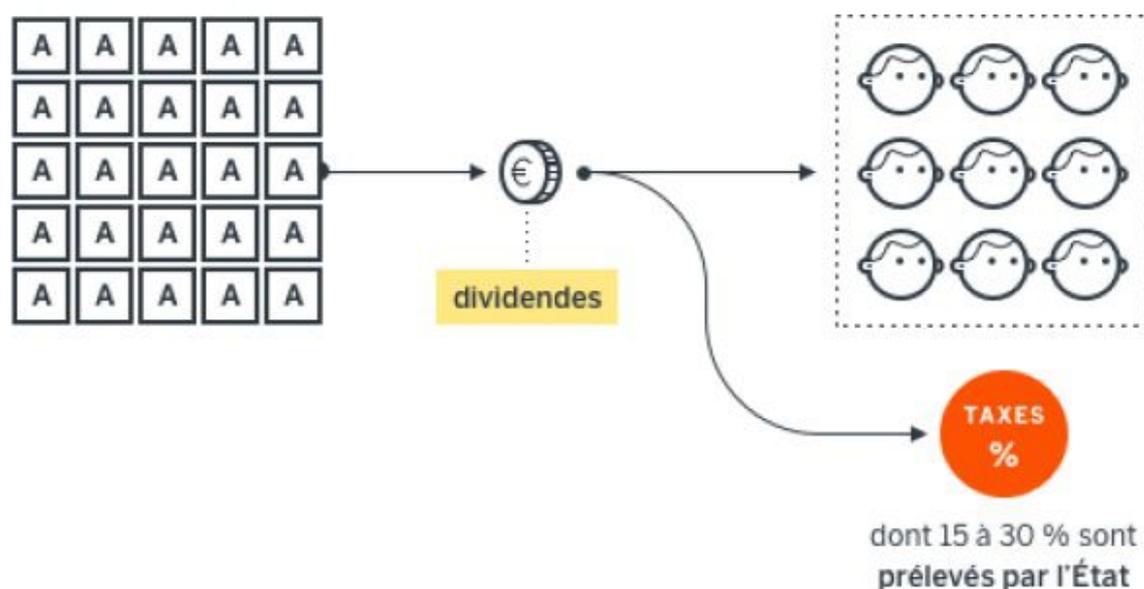
Comment certains investisseurs réussissent à ne pas payer d'impôts sur les dividendes

Ce montage permet aux propriétaires d'actions boursières de **contourner la taxe sur les dividendes**. En France, il est très largement pratiqué

Les actions représentent **les titres de propriété** d'une entreprise cotée en bourse.



Plusieurs fois par an, l'entreprise peut verser une partie de ses bénéfices aux actionnaires. Cette rémunération s'appelle **le dividende**





Afin d'éviter l'impôt sur le dividende, il existe une pratique d'optimisation fiscale très répandue : **le CumCum**. Elle ne marche que pour **les actionnaires étrangers**.

ÉTAPE 1

Avant le versement des dividendes, l'actionnaire transfère ses actions à un autre actionnaire, basé à Dubaï.



ÉTAPE 2

Le jour du versement du dividende, celui-ci revient à l'actionnaire à Dubaï.



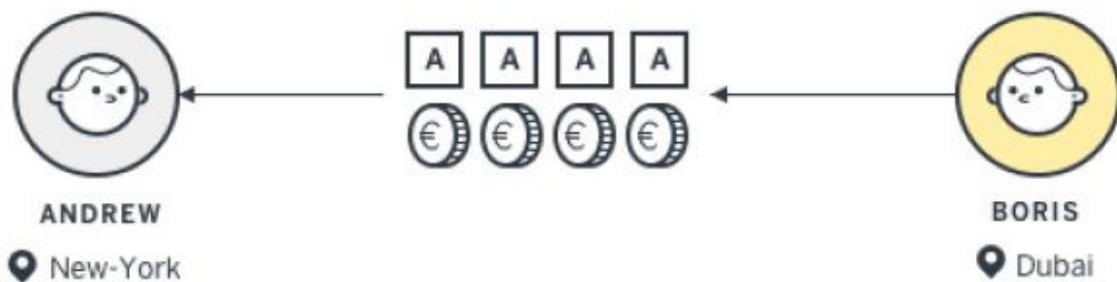
ÉTAPE 3

Grâce à une convention établie entre Paris et Dubaï, bien connue des fiscalistes, les dividendes sont taxés... à 0%



ÉTAPE 4

Les actions sont rendues à son propriétaire initial, ainsi que les dividendes récoltés.



EN BREF

Grâce à cet aller-retour, l'actionnaire initial a évité de payer à la France sa taxe sur les dividendes. L'argent ainsi économisé (15 à 30 % du dividende) est partagé entre André et Boris.

Le CumCum est pratiqué dans la plupart des pays européens. En France, cette technique est, pour l'heure, à la frontière de la légalité.